

Article "Ensemble Sauvignois !" - Le Petit Écho 2023

« L'information n'est pas la communication ». Par ces mots, le Journal du Centre du 01 juin 2023 ouvrait l'un de ses articles du jour en réponse argumentée et légitime aux accusations infondées d'acteurs institutionnels Nivernais.

Pour notre commune, je ne peux que répondre à mon compte ces mots.

Mettre en lumière les informations dues aux Sauvignois que la communication municipale cherche à dissimuler fait pleinement partie des missions confiées par l'élection, notamment, pour que l'image des décideurs municipaux ne soit pas privilégiée au vécu et à l'avenir des usagers.

En effet, j'utilise les moyens mis à disposition, que sont les documents municipaux, et apporte une lecture démocratique et républicaine, bien souvent, a contrario de la communication municipale.

En effet, j'utilise les moyens mis à disposition que sont les institutions démocratiques et républicaines, la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA), et le Tribunal Administratif (TA) de Dijon. C'est ainsi que, notamment :

la mise à disposition, sans contrat, en dehors de tout cadre légal et équitable, de la salle communale a été révélée ;

l'illégalité du refus de communication des documents de délégations aux conseillers indemnisés, a été confirmée ;

l'illégalité du refus de communication des documents des dépenses municipales 2023 engagées avant le vote des budgets a été affirmée ;

l'illégalité du refus d'expression légitime dans les bulletins municipaux des élus n'appartenant pas à la gouvernance municipale, a été régularisée ;

l'arrêté de l'éducation nationale concernant la mise en place de la dérogation aux rythmes scolaires, a été précisé.

En effet, j'utilise nos rencontres, nos échanges, et vos interpellations, pour porter la voix et les intérêts des Sauvignois.

Ainsi, vous retrouverez tous les détails des actions menées et des résultats obtenus par « Ensemble SAUVIGNOIS ! », notamment sur notre site internet <https://ensemblesauvignois.webnode.fr>, et sur nos réseaux sociaux, ainsi qu'en flashant le QR CODE.

David BOUCHER

Conseiller Municipal